

## LA RESTRUCTURATION D'ENTREPRISE peut-elle être socialement responsable ?

Par **Bruno Courtine** associé au cabinet [Vaughan Avocats](#)

**A l'heure où une Entreprise à mission emblématique traverse une crise et où l'urgence climatique et sociétale bouleverse les modèles économiques, la question se pose d'envisager une restructuration d'entreprise sous l'angle de la RSE.**

**D**epuis 2015 la RSE ne cesse d'occuper le perchoir des différentes assemblées au risque de voir la norme tuer la norme et faire de la RSE le cauchemar Kafkaïen des entreprises.

Entre les nouvelles dispositions de la Loi Pacte, la Loi sur le dérèglement climatique (art 16) et le devoir de vigilance qui alimente aujourd'hui les prétoires, le cabinet Vaughan alerte sur les risques que cette inflation législative fait porter à un concept au demeurant devenu incontournable. Les 40 sources de droit qui se sont emparées du sujet ont d'ailleurs été recensées par nos équipes (doc téléchargeable sur le blog du cabinet).

Mais au-delà de cette inflation législative, [Vaughan Avocats](#) relève l'importance de la démarche RSE dans la manière d'accompagner les entreprises dans l'organisation de leur gouvernance à l'aune de la crise qui a secoué le groupe DANONE. L'entreprise à Mission est-elle la cause ou la solution ? C'est la question que nous nous sommes posé.

Peut-on aussi concevoir la restructuration d'entreprise comme

**SUR L'AUTEUR...**



**Bruno Courtine** associé fondateur de [Vaughan Avocats](#) avec une formation en droit des affaires et en fiscalité, possède plus de 30 ans d'expérience en droit du travail et fournit des conseils et une représentation juridique à une variété de clients dans les secteurs industriel et commercial. Bruno a largement contribué à la notoriété du cabinet par l'originalité des solutions qu'il propose en termes de gestion de l'emploi dans le cadre notamment des restructurations, réorganisation et des opérations de fusions. Il est l'un des rares conseils en mesure de donner un aperçu complet des enjeux corporate, fiscaux, sociaux et environnementaux liés à ce type de projet, souvent associés à des enjeux politiques et médiatiques importants.

socialement responsable ? Comment les Dirigeants, RH et Directions financières des entreprises, comment leurs actionnaires, comment les salariés, prestataires et fournisseurs vont mener de front la nécessaire transformation de leur entreprise pour assurer cette transition que le monde appelle et que la norme impose ? Des pistes sont aujourd'hui explorées (révolution énergétique, révolution numérique, décroissance, croissance verte...) qui reconnaissent l'urgence du mouvement sans donner de réelle direction. Penser que l'enjeu climatique suffit à légitimer une restructuration serait une erreur. C'est dans la manière

dont une restructuration peut être pensée, menée et surtout anticipée que la démarche RSE trouvera surtout sa place. L'anticipation, la transparence et la qualité de l'information transmise aux salariés, mais aussi les moyens mis en œuvre par l'entreprise pour faire de la contrainte du licenciement une solution ultime devront nécessairement être pris en compte par la jurisprudence pour reconnaître une légitimité à des licenciements auxquels l'entreprise et ses salariés ne pourront échapper. ■

